



**Ce montant est en dépassement d'environ 27 milliards de Fcfa(102,7%) des objectifs prévisionnels.**

Après 897,4 milliards de Fcfa en 2022(+5,3%) de recettes douanières mobilisées en 2022, le Cameroun a franchi la barre de 1 000 milliards de FCFA en 2023. Cette performance est en hausse d'environ 103 milliards de FCFA en valeur absolue et de 11,5% en valeur relative en glissement annuel. Le chiffre a été révélé le 19 janvier 2024 par Marcelin Djeuwo, le chef de division de la cellule informatique.

A l'observation, les recettes douanières collectées au cours de l'exercice précédent sont en dépassement de 26,3 milliards de FCFA(102,7%) par rapport aux objectifs prévisionnels de 973,7 milliards de FCFA. Mais il convient de souligner que ces prévisions qui étaient initialement de l'ordre de 1 004,4 milliards de FCFA, ont été révisés de 31 milliards(-3,2%) au courant de l'année. Le réajustement des objectifs était attribué aux incertitudes liées à la guerre russo-ukrainienne caractérisée par la contraction des flux commerciaux à l'international ou encore les pertes fiscales dues aux Accords de partenariat économiques(APE).

Parmi les facteurs ayant concouru à cette embellie, la douane relève : la marque inclusive des contrats de performance dans l'amélioration de la qualité des prestations douanières, la facilitation des échanges, la lutte contre la fraude et la Contrebande

En termes de chiffres, « sur un total de 93 inspecteurs sous contrats de performance, 91 ont été évalués, 62 ont effectivement atteint leurs mensuels. Des 35 contrôleurs sous contrats de performance, 15 ont bien atteint leurs objectifs mensuels; 03 brigades mobiles des 05 sous contrat de performance ont parfaitement atteint leurs objectifs mensuels », apprend-on de l'institution dirigée par Fongod Edwin Nuvaga.

Du reste, pour le compte de l'exercice 2024, le Cameroun table sur un objectif prévisionnel de recettes de 1 079,9 milliards de FCFA en hausse de près de 10% en glissement annuel. Pour engranger ces ressources, le pays mise notamment sur les mesures nouvelles instaurées dans la loi de finance. Il s'agit entre autres, des droits d'accises de 12,5% sur les huiles végétales, 25% sur les meubles en métal de types utilisés dans les bureaux, 25% sur les cercueils et autres ouvrages en bois importés. À l'export, le droit de sortie passe de 60 à 75% sur les bois sous forme de grume.

## **EcoMatin**